

**La fédération Interco CFDT qui a sévèrement condamné dès sa parution la sinistre ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 dite « congés/RTT – COVID 19 » a décidé de l'attaquer en justice.**

**Il s'agira ni plus ni moins de savoir si :**

- un texte réglementaire essentiel rédigé n'importe comment et dans la précipitation,
- un texte qui rappelle, n'a fait l'objet d'aucune concertation, contrairement aux textes de même nature pour le secteur privé,
- un texte qui génère déjà autant de confusion que d'iniquité et qui est vécu comme une punition par les agents publics,

**peut être pris unilatéralement et en toute légalité et au seul motif de l'état d'urgence sanitaire.**

**L'union faisant la force, la fédération Interco CFDT mènera son action conjointement avec la fédération CFDT Finances ainsi que toutes les structures CFDT désireuses de se joindre à cette action qui a valeur de symbole pour le respect des droits des femmes et des hommes, agents publics au service de leur concitoyen et mobilisés contre le COVID-19.**